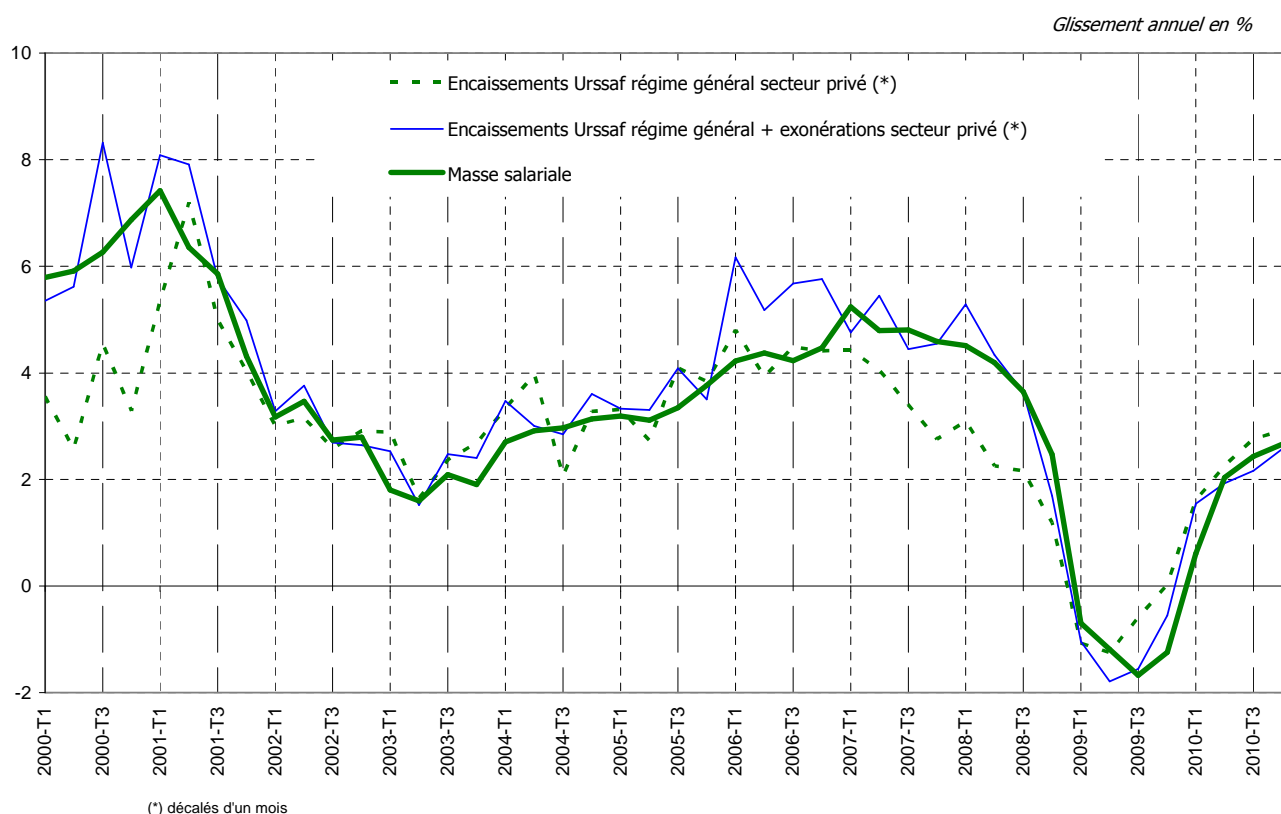


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié en mars, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : secteur privé, y compris grandes entreprises nationales, hors particuliers employeurs.

Note de lecture : L'évolution des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisations intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

Après avoir connu son point le plus bas au 3^{ème} trimestre 2009 (-1,7%), la masse salariale du secteur privé n'a depuis cessé de se redresser et progresse de 2,7% au 4^{ème} trimestre 2010 reflétant l'amélioration de la conjoncture économique. Sur l'année 2010, la hausse est de 1,9% (2,05% sur le champ du secteur privé hors grandes entreprises nationales) après une baisse historique de 1,2% en 2009.

Au 4^{ème} trimestre 2010, les encaissements et l'agrégat constitué des encaissements plus exonérations de cotisations du secteur privé ont augmenté respectivement de 2,9% et de 2,6% en glissement annuel, en hausse par rapport au trimestre précédent (respectivement +2,8% et +2,2%). En moyenne annuelle, leur progression aura été plus dynamique que celle de la masse salariale du secteur privé (respectivement +2,4% et +2,1%).

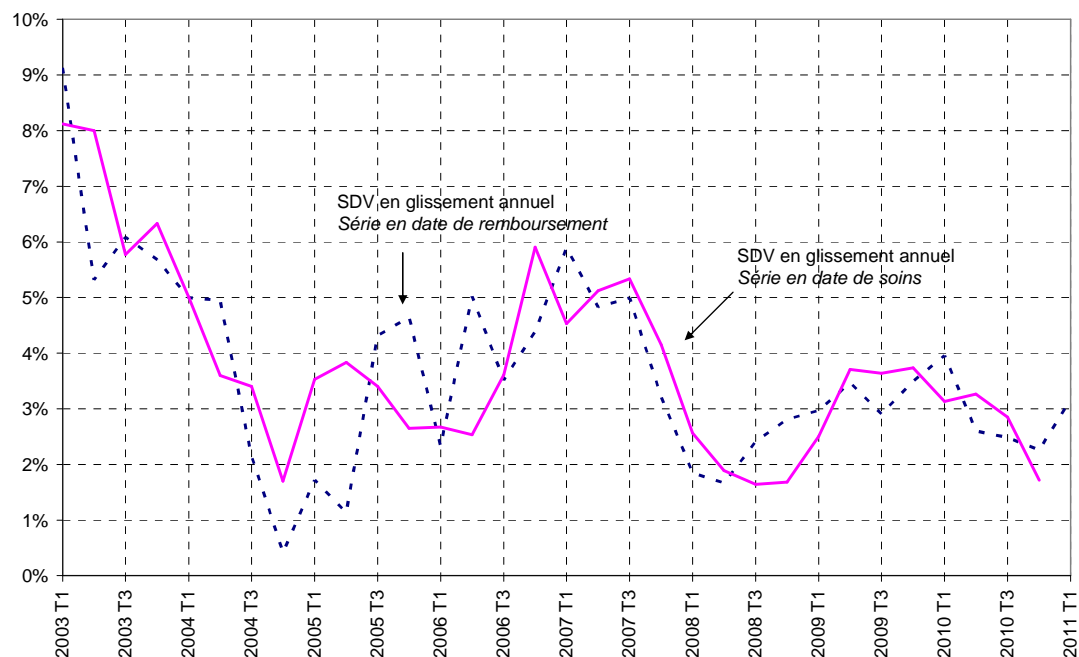
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc..).

Ils représentent plus de 30 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2009 (57,9Mds Eur).

Source : CNAV



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de soins, la progression des soins de ville en glissement annuel a été de +1,7% au 4^{ème} trimestre 2010, ce qui correspond à une croissance de +2,7% sur l'année (après +3,4% en 2009).

En date de remboursement, la progression des soins de ville en glissement annuel a été de +3,2% au 1^{er} trimestre 2011, soit un rythme bien supérieur à celui des trois trimestres précédents. En particulier, les remboursements de soins des généralistes (+8,6%) ont fortement augmenté sous l'effet conjugué de la revalorisation de la consultation à 23 euros et de l'épisode épidémique de début d'année 2011. A l'inverse, sur la même période, les dépenses de médicaments, d'indemnités journalières et de soins d'auxiliaires médicaux ont été moins dynamiques.

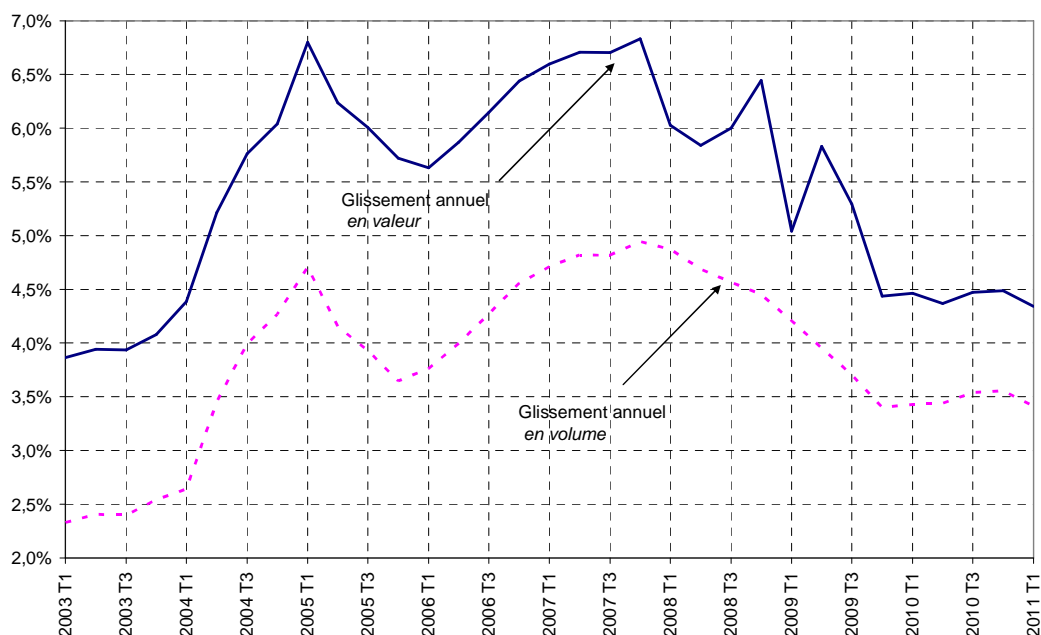
RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. Elles représentent 76% des charges de la branche vieillesse du régime général en 2009 (75,4 Mds Eur).

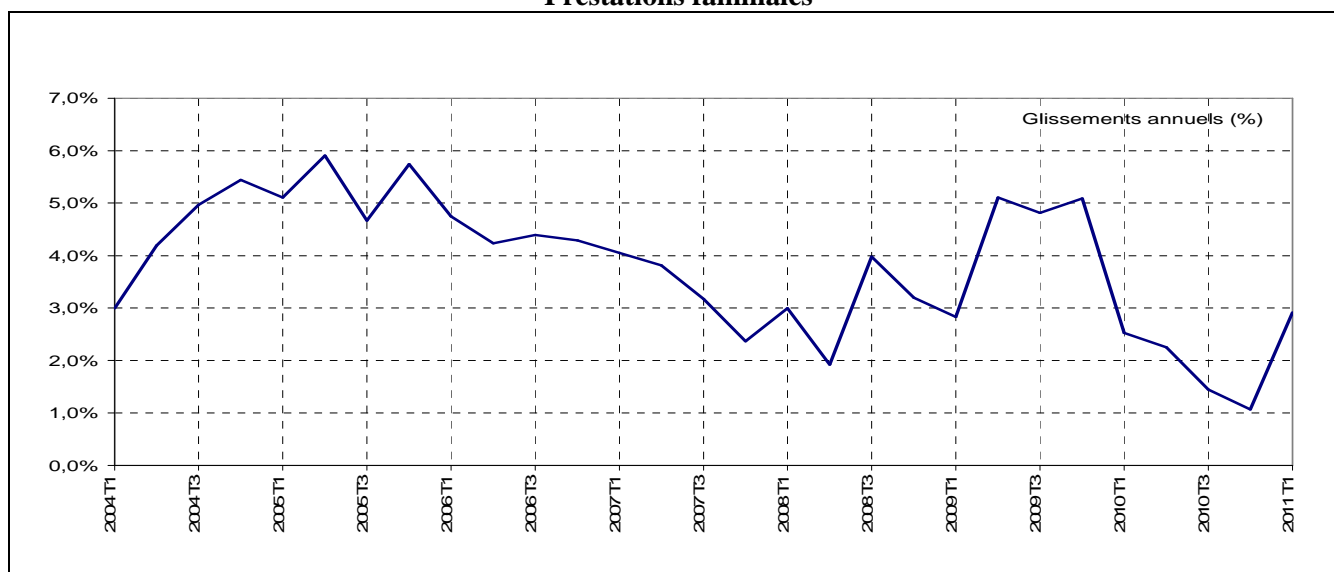
La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

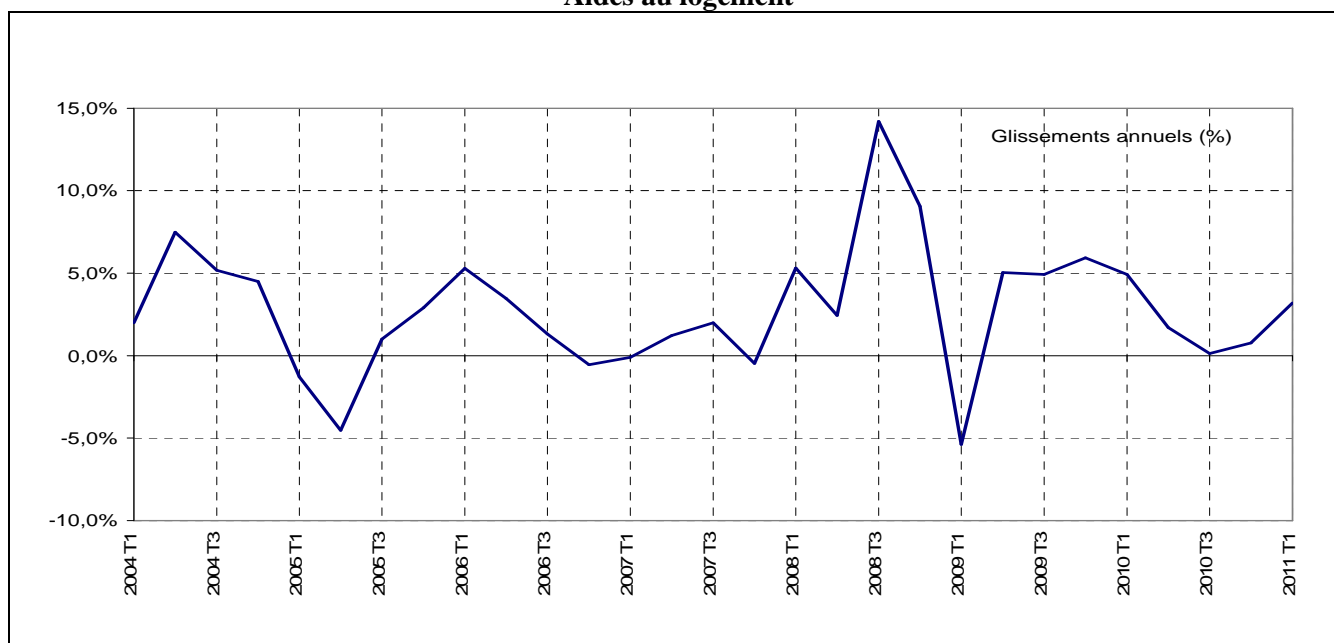


Les pensions de droit direct versées par la CNAV ont progressé de 4,3% en valeur et de 3,4 % en volume au 1^{er} trimestre 2011 en glissement annuel. Le rythme de progression des pensions a ralenti pour la troisième année consécutive en 2010 en raison notamment de la poursuite de la diminution du coût du dispositif de départ en retraite anticipée ainsi que de la moindre revalorisation des pensions (+0,9% en moyenne après +1,3% en 2009).

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

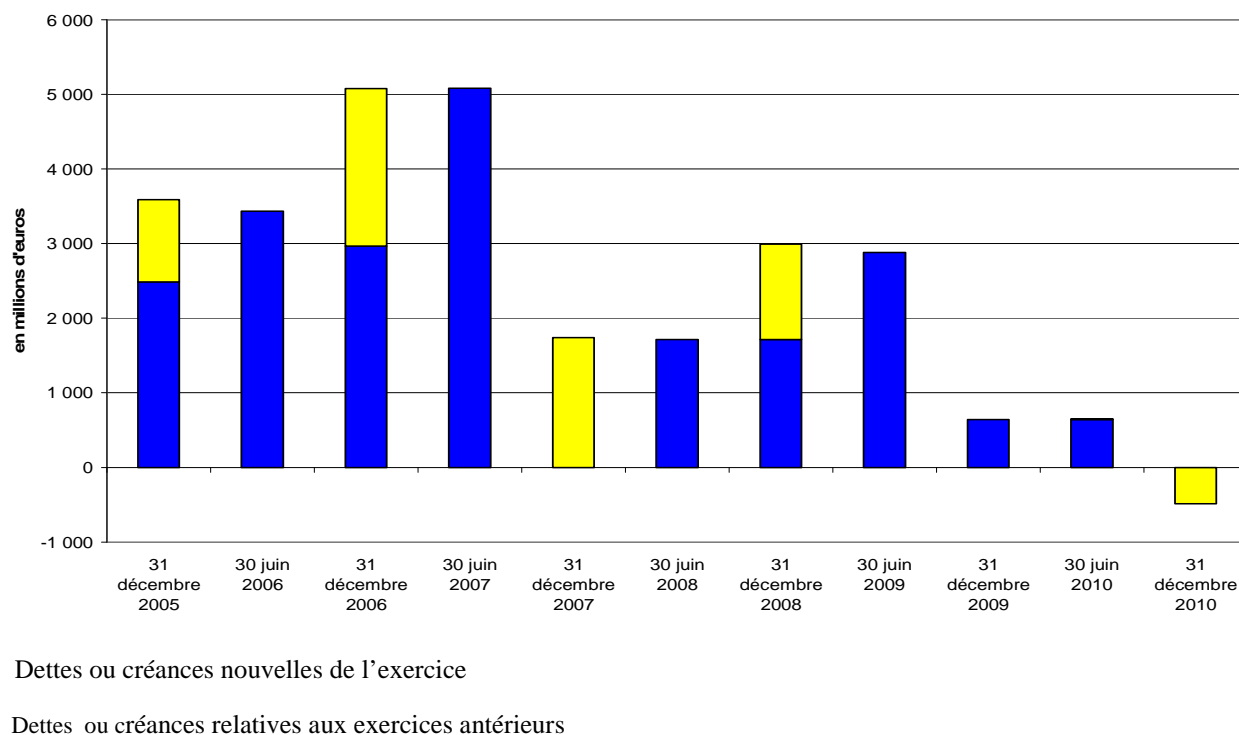
- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED, de l'ARS et du RSA socle. Ces prestations représentent 65% des charges de la CNAF en 2009.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) ont progressé de 2,9% au 1^{er} trimestre 2011 en glissement annuel (après +1,1% au 4^{ème} trimestre 2010 et +1,6% en moyenne annuelle). Cette évolution est imputable dans une large mesure à la revalorisation des allocations de 1,5 % au 1^{er} janvier 2011 alors qu'elle avait été nulle l'année dernière.

Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), ont augmenté au 1^{er} trimestre de 3,2% en glissement annuel (après +0,8% au 4^{ème} trimestre 2010 et +1,9% en moyenne annuelle). Cette évolution, conforme aux prévisions, s'explique à la fois par une plus importante revalorisation des barèmes au 1^{er} janvier 2011 (+1,1% pour les loyers plafonds et le forfait de charges contre +0,3% au 1^{er} janvier 2010) et par l'effet de la forte hausse du chômage en 2009, qui entraîne avec retard en 2010 et 2011 une diminution des revenus des allocataires servant au calcul de leurs droits.

CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT

Sommes restant dues par l'Etat



Lecture : Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2008, par exemple, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2007 et antérieurs représentaient 1,8 Md€ et les dettes nouvelles au titre de l'exercice 2008 s'élevaient à 1,2 Md€. Autotal, les dettes au titre de 2008 et des exercices antérieurs atteignaient 3,0 Md€. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N.

NB : les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.

Source : - Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 ;

- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre, de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

La situation au 31 décembre 2010 fait apparaître un excédent global de versement de l'Etat vis-à-vis du régime général de près de 0,5 Md€. Cette situation inédite résulte d'une part de l'opération d'apurement des dettes brutes enregistrées fin 2009 prévue par la quatrième loi de finances rectificative 2010, et d'autre part de l'ouverture de crédits complémentaires pour couvrir les insuffisances observées pour l'exercice 2010.

L'article 82 de la LFR pour 2010 a en effet affecté la plus grande partie de l'excédent du panier fiscal compensant les allègements généraux, soit l'équivalent de 13,80 points du droit de consommation sur les tabacs, à l'apurement des dettes brutes recensées à fin 2009 par l'état semestriel au 30 juin 2010. Pour le régime général plus précisément, cet apurement a porté sur un montant total de 1,291 Md€, sachant que l'opération a été câbrée en fonction des seuls dispositifs sur lesquels étaient apparues des insuffisances à fin 2009, sans tenir compte des dispositifs enregistrant à cette même date des versements excédentaires.

Par ailleurs, les crédits votés en LFI pour 2010 augmentés, le cas échéant, de crédits complémentaires en LFR pour 2010 ont permis d'éviter la création de dettes nouvelles significatives sur 2010, en dehors d'une insuffisance résiduelle en encaissement / décaissement au titre de la compensation des exonérations portant sur les heures complémentaires (0,1 Md€), alors même que la loi de finances rectificative pour 2010 a affecté au panier fiscal de compensation de ces exonérations une fraction supplémentaire de 1,85 point de droit de consommation sur les tabacs (soit 192 M€).

Au total, la situation nette des relations financière entre l'Etat et le régime général fait apparaître globalement, au bénéfice du premier, les trop versés suivants à fin 2010 : 0,2 Md€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par les organismes de sécurité sociale, et 0,3 Md€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales.